

Rencontre technique de terrain SDIS 2B/Forestiers sapeurs

2B

et Fédération départementale de la chasse.

Le 07 août 2013 à PIEDICORTE di GAGGIO et ALTIANI

: #

Présents :

Elu :
M. le maire FRIGOSINI P. Paul
Fédération **de chasse :**
M.VITTORI Jean Claude.
M. PIETRI Christian, technicien
Sociétés **de chasse** communales :
Société de chasse d' **ALTIANI :** M. BIANCARDINI J .S.
Société de chasse de PIEDICORTE di GAGGIO : M. LEONETTI Paul José
Conseil Général. service des forestiers sapeurs :
M. SAYAG Stephane. pôle de compétences DFCI
SDIS Haute Corse:
Cne MOUNIER Romuald
Lt GRISELLI Auguste
M. SANTUCCI Christophe
M. PLANELLES Gilles.

Objet de la réunion : Expertise, évaluation technique de faisabilité de brûlages expérimentaux à but cynégétique.

Faisant suite au courrier en date du 5 juillet, le SDIS de la Haute Corse répond favorablement à la sollicitation du président de la fédération départementale, lui demandant de bien vouloir examiner la faisabilité technique de chantiers à vocation cynégétique à titre expérimental sur les sites de PIEDICORTI DI GAGGIO **et ALTIAN. comme** discuté lors de la rencontre du 30 mars dernier.

La visite de terrain a permis d'évaluer deux sites à la demande des sociétés de chasse, sous couvert **de la** fédération départernentale et en liaison avec les municipalités concernées.

Le foncier sur l'ensemble des projets demandés, est constitué de parcelles privées. Les présidents de la sociétés de chasse en liaison avec les maires des communes concernées sont chargés d'obtenir les autorisations indispensables à la réalisation du projet.

Les services du SDIS et des Forestiers Sapeurs, s'engagent à fournir dans les meilleurs délais les formulaires d'autorisation de brûlage dirigé.

Les besoins cynégétique exprimés au travers du technicien spécialisé sont de nature à favoriser le petit gibier de type perdreau et lièvre. Ces animaux ont en effet besoin pour ce nourrir d'espaces ouvert où ils trouveront divers graines, herbacées et insectes nécessaires à l'accroissement des populations déjà présentes.

Les prescriptions particulières liées aux gibiers sont :

- Maintien des arbres lorsque possible (poiriers, chênes, oliviers)
- Travail en mosaïque, afin de préserver quelques ilots de végétation (zones refuge et de nidification)
- Eviter les périodes de nidification pour les oiseaux: printemps
 Eviter la période de reproduction pour les lièvres: 15 avril au 30 juin à ces basses altitudes.

Site n°1 : Commune de **PIEDICORTI di CAGGIO**

Le site est divisé en 2 grandes parcelles de maquis dense à genet à balais et bruyère arborescentes. Il s'agit de milieu non arboré, portant les stigmates de feux passés.

De nombreux aménagements ont été réalisés par la société de chasse depuis 2007 sur le site (piste, sentiers, débroussaillement, miradors, etc...), avec pour partie d'entre eux l'aide financière et technique de la fédération départementale

Pour ce chantier la présence de 2 CCFM est recommandée afin de sécuriser correctement le chantier et de pouvoir mettre en oeuvre les établissements sur les layons préconisés.

La durée du chantier est estimée à environ 2 jours avec une équipe de 20 personnels de niveau équipiers, de 5 encadrements aux fonctions de chefs de chantier et de lisières, plus les équipages des moyens en eau requis.

Parcelle n°1 :

Le brûlage en partie haute devra prendre appui sur la RD n°314 (attention préserver la clôture en piquet bois de châtaignier) puis sur une petite portion la piste, sur le latéral droit le débroussaillement en crête servira d'appui, pour la lisière basse ce sera un sentier récemment entretenu qui servira de limite. Enfin le latéral gauche quand à lui nécessite des travaux d'aménagement complémentaires afin d'assurer la sécurité du chantier. Ces travaux consisteront en un débroussaillement d'un layon d'une emprise de 4m environs pour un linéaire de 250m, soit 1000 m2 au total si l'on maintien l'option prioritaire.

Dans le cas où l'option conditionnelle serait retenue la création du layon préconisé précédemment ne serait plus nécessaire, car on prendrai appui sur les pistes et sentiers existants.

V ue d'ensemble de la parcelle n°1



Parcelle n°2 :



Le chantier partira d'un petit piton rocheux, où il sera nécessaire de préserver les quelques **arbres** présents (chênes, oléastres). La lisière basse et latéral gauche pour partie prendront appui **sur une** piste devant être réalisée à l'aide d'un bull courant août par la société de chasse. Ce latéral se poursuit ensuite en suivant un sentier existant et récemment entretenu. Le latéral droit quand **à fui** prendra appui en totalité sur la piste existante et en bon état général. La lisière haute devra faire l'objet de travaux à l'identique de la parcelle n°1 pour un linéaire de 200m, soit une superficie-de 800m2 environ.